



## MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU COBARIC

# FAITS SAILLANTS DE CONSULTATION – PROBLÉMATIQUE DES INONDATIONS DE ZONES AVEC ENJEUX ET DÉBITS DE POINTES ASSOCIÉES.

---

Date : 31 janvier 2023

Heure : de 9 h à 16 h

Lieu : Bureau du MAPAQ, 675, route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie,  
Québec, G6E 3V7

---

### PARTICIPANTS PRÉSENTS :

- ▶ Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du plan directeur de l'eau,  
*COBARIC*
- ▶ Véronique Brochu, directrice générale  
*COBARIC*
- ▶ Sofianne Bouchard Verret, chargée de projets inondations et milieux et  
humides  
*COBARIC*
- ▶ Luc Proulx, président par intérim  
*COBARIC*
- ▶ Louis Cournoyer, géographe, responsable de la géomatique  
*MRC de Lotbinière*
- ▶ Félix-Mathieu-Bégin, aménagiste principal  
*MRC de La Nouvelle-Beauce*
- ▶ Jean Cliche  
*Domaine Taschereau Parc Nature*
- ▶ Steven Grenon, aménagiste  
*MRC de Beauce-Centre*
- ▶ Carl Plante, conseiller en environnement  
*Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements  
climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)*
- ▶ Guillaume Thibeault, analyste scientifique en gestion des risques  
d'inondations  
*Bureau de projets de la rivière Chaudière, ministère des Affaires municipales  
et de l'Habitation (MAMH)*
- ▶ Christelle Tardif, analyste scientifique en gestion des risques d'inondations  
*Bureau de projets de la rivière Chaudière, ministère des Affaires municipales  
et de l'Habitation (MAMH)*

## Faits saillants de consultation

### Problématique des inondations de zones avec enjeux et débits de pointes associés

- ▶ Alain Busque, directeur sécurité civile et incendie  
*Ville de Saint-Joseph-de-Beauce*
- ▶ Daniel Fortin, directeur service incendie  
*Ville de Beauceville*
- ▶ Nadia Bisson, directrice générale adjointe et greffière adjointe  
*Municipalité de Vallée-Jonction*
- ▶ Daniel Samson, producteur agricole  
*Administrateur du COBARIC*
- ▶ Samuel Doyon, direction de santé publique  
*Siège social du CISSS de Chaudière-Appalaches*
- ▶ Jean-François Guay, conseiller en aménagement du territoire  
*Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)*
- ▶ Danielle Provencher, mairesse, représentant de la MRC  
*Municipalité d'Audet*
- ▶ Michel Lefebvre, directeur général  
*Municipalité de Scott*
- ▶ Frédéric Morin, chef de division Opérations du Service de Sécurité incendie  
*Ville de Saint-Georges*

## COMPTE-RENDU

### DÉMARCHE D'ÉLABORATION

Dans le cadre de la démarche de mise à jour du plan directeur de l'eau (PDE) (2024-2034) du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), ce dernier a amorcé une démarche de consultation de ses acteurs.

Celle-ci a été organisée de manière à :

- ▶ Élaborer une planification stratégique prenant en considération les besoins, les intérêts et les priorités des acteurs du territoire;
- ▶ Mobiliser les acteurs de l'eau à la démarche de mise à jour du plan directeur de l'eau ainsi qu'à sa mise en œuvre;
- ▶ Mettre à jour les connaissances des acteurs sur les problématiques prioritaires et valider les pistes d'orientations avec eux.

Ce compte-rendu se veut une synthèse des suggestions et commentaires soulevés durant la première phase de consultation pour la mise à jour de la planification stratégique du COBARIC en lien avec la problématique d'inondations de zones avec enjeux et débits de pointe associés.

De chaque problématique priorisée devra découler au moins une orientation; et de chaque orientation, au moins un objectif. Ce contenu doit résulter d'un processus de concertation local et régional et devra être conforme aux attentes des acteurs de l'eau y participant. **Ce PDE devra refléter la capacité et la volonté des acteurs du territoire à intervenir sur la catégorie de problématique et, donc, ne pas être des souhaits** (MELCCFP, 2022).

## **PREMIÈRE PHASE DE CONSULTATION – AUTOMNE 2022**

À l'hiver 2023, le COBARIC a consulté pour la première fois ses partenaires locaux et régionaux afin de cibler les enjeux associés à la problématique d'inondations de zones avec enjeux et débits de pointe associés sur le territoire du comité de bassin de la rivière Chaudière. La rencontre avait également pour objectif de faire jaillir les attentes envers les futures actions inscrites au PDE du COBARIC et de mesurer l'intérêt à s'impliquer dans le déploiement d'actions et réalisations en ce sens.

Les données récoltées dans le cadre de cette rencontre serviront de base de travail à l'équipe du COBARIC dans l'élaboration d'un contenu préliminaire du plan directeur de l'eau sur la problématique des inondations et débits de pointe associés. Ce contenu sera par la suite confirmé lors d'une seconde phase de consultation. Celle-ci permettra également de mieux identifier les cibles et indicateurs associés à chacun des objectifs qui seront poursuivis, et permettra d'établir avec les acteurs un plan de suivi de ces derniers.

L'ensemble de la mise à jour du plan d'action du plan directeur de l'eau du COBARIC 2024-2034 sera finalisé et bonifié en concertation avec les acteurs et représentants du territoire.

## **FAITS SAILLANTS DE LA CONSULTATION**

Les faits saillants des activités de consultation de l'hiver font état des principaux éléments dégagés lors de la consultation du 31 janvier 2023 par les acteurs du territoire.

La rencontre a débuté par une revue de l'ensemble des connaissances du COBARIC sur la problématique. Le COBARIC a également présenté aux acteurs le bilan des actions qui avaient été mises en œuvre sur le territoire depuis la dernière génération du PDE (2014) ainsi que l'atteinte des objectifs fixés en 2014.

### ***Les grands constats du COBARIC et de ses partenaires***

- ▶ De manière générale, les données relatives aux zones inondables sont en pleine évolution compte tenu de la mise en place des bureaux de projets et, plus largement, du plan de protection du territoire face aux inondations, et programmes dans lesquels plusieurs acteurs gouvernementaux sont directement porteurs d'actions.
- ▶ Au Québec, l'aménagement du territoire est une responsabilité partagée entre le gouvernement et les municipalités, et les communications entre ces paliers sont à améliorer.
- ▶ La réglementation associée aux zones inondables (cote de crues, zone d'intervention spéciale (ZIS), zone de faible courant et grand courant) est en pleine évolution, et nous nous trouvons dans une ère de changement de paradigme à cet effet.
- ▶ Les changements climatiques modifient la fréquence des événements météorologiques extrêmes et doivent désormais être pris en compte dans les modélisations associées aux inondations.

## Faits saillants de consultation

### Problématique des inondations de zones avec enjeux et débits de pointes associés

- ▶ La mise à jour des cartographies de zones inondables, la réglementation autour des inondations, la résilience des communautés ainsi que la diffusion et vulgarisation des informations autour de cette problématique doivent être au cœur du prochain plan directeur de l'eau du COBARIC.

## Les thèmes prioritaires selon les partenaires présents

### Gouvernance

- ▶ Il importe d'améliorer le partage de connaissances et les communications sur les données relatives aux inondations entre les gouvernements, les municipalités et les citoyens (Rôle du COBARIC à renforcer à cet effet).
- ▶ La participation de la société civile, par l'intelligence collective, devrait davantage être mise en avant dans la co-construction des moyens de prévention face aux inondations (Objectif : susciter l'adhésion sociale).

### Réglementation

- ▶ Il est essentiel de cesser la construction d'immeubles dans la zone inondable, et de l'inscrire dans les schémas d'aménagement.
- ▶ Il importe d'interdire les pratiques agricoles non durables ou non compatibles avec la zone inondable (réglementer les activités agricoles en zones inondables).
- ▶ Une réflexion doit être menée sur les périmètres urbains en prenant en compte le développement municipal dans les municipalités où il y a eu retrait d'habitations en zones inondables.
- ▶ Favoriser par la réglementation les aménagements en gestion des eaux pluviales (GDEP) dans les nouveaux développements, et accompagner les municipalités dans cette transition (ex.: Sainte-Hénédiène, Sainte-Marguerite).
- ▶ Instaurer des mesures compensatoires pour minimiser l'impact du drainage, du déboisement et la disparition des milieux humides.

### Sensibilisation, information et médiatisation

- ▶ La sensibilisation sur les impacts des inondations et la prévention des dommages devraient être effectuées dans d'autres langues que le français, prenant ainsi en compte la population immigrante sur le territoire, et diffusées dans les endroits clés liés à l'immigration et à l'emploi.
- ▶ Il importe de sensibiliser les acteurs de l'eau sur les impacts du drainage sur le phénomène d'inondation et de débits de pointe (perte de fonctions écologiques) ainsi que sur les fonctions écologiques associées aux milieux humides et riverains dans l'ampleur des inondations.
- ▶ Les études menées en silo (ex. : université, secteur gouvernemental) doivent être vulgarisées et transmises à l'échelle locale (municipalité).
- ▶ Les citoyens devraient être davantage conscientisés au phénomène des inondations, à leurs impacts et aux moyens pour minimiser les dommages liés aux inondations.
- ▶ Les citoyens devraient être davantage informés et sensibilisés aux impacts psychosociaux associés aux événements météorologiques extrêmes dont font partie les inondations (prendre en considération la caractérisation des communautés vulnérables pour supporter la population).

## Faits saillants de consultation

### Problématique des inondations de zones avec enjeux et débits de pointes associés

- ▶ Des « programmes » ou, de manière générale, de la sensibilisation en milieu scolaire devraient être effectués pour expliquer le phénomène des inondations et le changement de paysages aux élèves du bassin versant.
- ▶ Un manuel (ex. : un « A-B-C » ou une liste de tâches) de présentation des moyens à mettre en place pour sa population en cas d'inondation devrait être produit pour l'usage du secteur municipal.
- ▶ Il importe d'accompagner les municipalités dans les événements d'inondations et de soutenir les citoyens en détresse lors de tels événements.
- ▶ Il importe de prendre en compte les savoirs vernaculaires et l'historique des citoyens dans les événements d'inondations.

### Actions à mettre en œuvre / qui font consensus pour le prochain plan directeur de l'eau

- ▶ Assurer une cohérence des objectifs du Plan de protection du territoire face aux inondations (PTFI) à l'échelle de la rivière Chaudière.
- ▶ Il est essentiel d'améliorer les échanges d'information entre les acteurs gouvernementaux et municipaux ainsi qu'avec les experts du milieu.
- ▶ Impliquer la société civile dans la construction du prochain plan directeur de l'eau (en lien avec les inondations).
- ▶ La cartographie des zones inondables devrait être disponible, accessible et diffusée à large échelle.
- ▶ Il est nécessaire de mieux comprendre et d'acquérir des connaissances sur les débâcles.
- ▶ Il importe de mettre à jour les connaissances sur les dynamiques hydrosédimentaires du bassin versant et de sensibiliser les acteurs de l'eau aux effets bénéfiques des méandres de rivière en milieu agricole (diminution des débits).
- ▶ Une cartographie des services écologiques de résilience (rétention des eaux) devrait être réalisée pour les milieux humides du bassin versant de la rivière Chaudière.
- ▶ Il importe de protéger et de conserver les milieux humides (notamment ceux de type « tourbières ») qui assurent des fonctions de rétention des eaux, de recharge des nappes phréatiques et qui séquestrent le carbone.
- ▶ Les prochains plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) devraient cibler des restaurations des fonctions écologiques des plaines inondables ainsi que la protection des espaces de liberté des cours d'eau.
- ▶ Il est important d'amorcer la mise en place d'aménagements résilients pour réduire la vulnérabilité de la population face aux inondations.
- ▶ La gestion des eaux de drainage des chemins forestiers et des terres agricoles doit être bonifiée.
- ▶ Agir et impliquer les citoyens comme les municipalités dans les solutions et moyens mis en œuvre lors des événements d'inondations (améliorer les communications).
- ▶ Un programme de sensibilisation en milieu scolaire sur les inondations devrait être mis en place et offert à la demande.

## Faits saillants de consultation

### Problématique des inondations de zones avec enjeux et débits de pointes associés

- ▶ Des outils de vulgarisation sur les inondations, leurs causes, leurs conséquences et les impacts et enjeux de santé publique associés devraient être créés et diffusés.
- ▶ Le rôle du COBARIC dans la mobilisation autour de la problématique des inondations doit être renforcé pour soutenir les acteurs gouvernementaux, locaux et régionaux via des outils de communication, le SSRC ou encore par de la sensibilisation du grand public.
- ▶ La gestion des eaux pluviales et des eaux de ruissellement doit être améliorée sur le territoire. En ce sens, les municipalités doivent être mieux accompagnées pour mettre en place une gestion adaptative et efficiente des eaux de ruissellement (objectif: augmenter les aménagements de GDEP dans les municipalités et en milieu agricole).
- ▶ Il importe de mettre en valeur les zones inondables (qui ont fait l'objet de démolition) en créant des parcs ou aires de repos sans impacts lors d'inondations (réappropriation de la plaine inondable).
- ▶ Établir des plans de gestion en zones inondables en tenant compte des changements climatiques dans l'aménagement du territoire.
- ▶ Il importe d'« autonomiser » les acteurs de l'eau dans la surveillance des débordements potentiels de la rivière Chaudière (augmenter la vigilance pour se préparer au risque d'inondation).